maître d'ouvrage

PREFECTURE DE L'ARIEGE

COMMUNE DE DURBAN-SUR-ARIZE

PLAN DES SERVITUDES

Ech. : 1/5000

maître d'oeuvre

Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture de l'Ariège

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture
Ariège
SERVICE AMENAGEMENT URBANISME ET HABITAT

PLANIFICATION ET ETUDES

10 RUE DES SALENQUES
BP 102
09007 FOIX CEDEX

TÉLÉPHONE 05 61 02 47 00 - TÉLÉCOPIE 05 61 02 47 47

SEPTEMBRE 2007

LEGENDE

SERVITUDES LEGALEMENT CONSTITUEES

A4 Servitude de passage de 4 m de part et d'autre de l'Arize et de ses affluents

AC1 Protection du monument historique inscrit Château de Saint Barthélémy inscrit par arrêté du 3 septembre 1992

PT3 Servitudes relatives aux communication téléphoniques et télégraphiques

AUTRES INFORMATIONS

Limite communale

Protection contre le bruit des infrastructures de transport terrestre 100 m autour de la RD 117
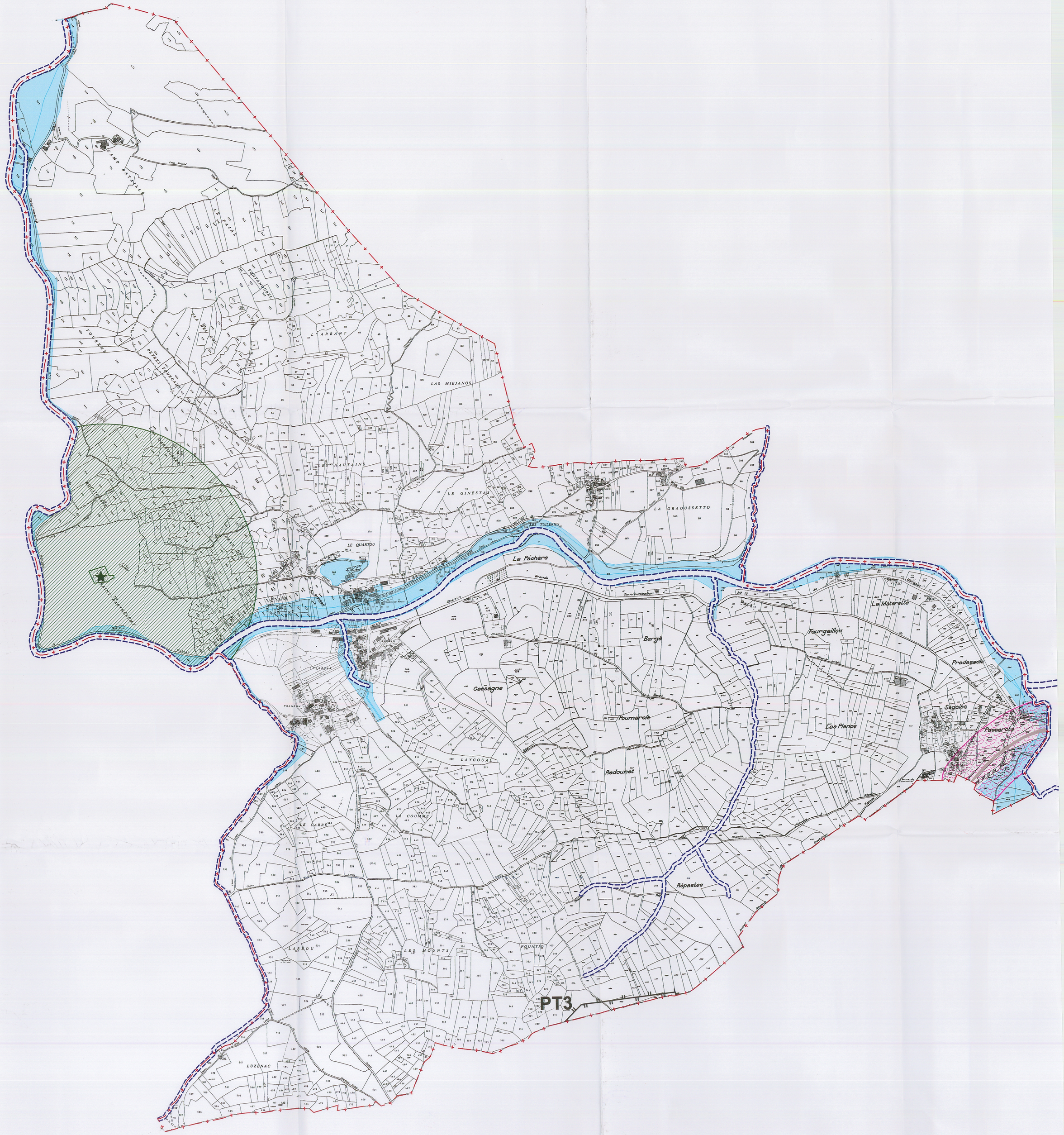
CIZI Cartographie informative des zones innondables